



## 4. TRAVAIL AUTONOME – TRAVAIL INDEPENDANT

Les transformations actuelles du travail et de l'emploi bousculent la société salariale, même si le taux de salarisation est stable à 88% en France. Il s'agit d'une atomisation du marché du travail, au sens où les personnes sont prises dans un mouvement de flexibilisation de l'emploi, d'individualisation du travail, et de fait de précarisation croissante.

De nouvelles formes de travail indépendant se développent. Le travail indépendant se traduit par une remise en cause des liens associés au salariat, notamment les subordinations formelles : les salarié.es vendent leur force de travail dans le cadre d'un contrat de travail, en échange d'un salaire, les produits du travail demeurent la propriété de la structure employeur. Le travail indépendant prend différentes formes et statuts, le point central est que le contrôle sur le travail n'est pas défini par un contrat de travail (et les droits sociaux qui y sont attachés) mais se trouve mis en œuvre par le client-donneur d'ordre (via un contrat commercial). Ce qui passe notamment par des intermédiaires, notamment plateformes, en particulier plateformes numériques, qui se présentent comme étant au service de la mise en contact (d'où les termes de plateformes collaboratives, ou de plateformes d'intermédiation) qui nie qu'elles assument de facto une fonction employeur (voir la figure du travail libre au sens de « sans contrat de travail », dans la logique d'Uber ou du digital worker).

Il y a donc un nombre grandissant d'indépendant.es de statuts variés (53 millions de freelancers aux Etats Unis, soit plus de 30% de la force de travail en 2010). L'amplification du phénomène vient d'une massification par le bas. Historiquement ces indépendant.es étaient des professions libérales (haut niveau de compétences, haut niveau de rémunération). La montée du travail indépendant en lien avec un processus de remise en cause du salariat comme institution centrale de la socialisation des personnes, vient de ce que cela touche des activités très nombreuses, de niveaux de qualification très variés. Ainsi alors que le taux de pauvreté est de 3 % parmi les salarié.es, il atteint de 12,4 % chez les indépendant.es.

Le travail indépendant est donc un enjeu lié à la modalité de la mise au travail. Et dans la dégradation de la société salariale se joue des enjeux de solidarité qui jouent à l'échelle de la nation, d'une forme de contrat social (induisant aussi la protection sociale). Toutefois la notion de travail indépendant se mixe avec celle de travail autonome. Cette dernière renvoie à une quête de liberté et à un refus de la subordination (termes qui, bien sûr se retrouvent aussi dans les caractéristiques du travail indépendant, ce qui peut brouiller les cartes).

On propose de distinguer deux figures, deux idéaux types : travail indépendant et travail autonome.

La figure du travail indépendant, renvoie à un des aspects de la gouvernamentalité néolibérale que décrit Michel Foucault. L'individu doit être un entrepreneur de lui-même, suivant un principe d'individualisation. La transformation de la mise au travail renvoie à une forme de primat de la raison humaine confondue avec la rationalité du sujet. La dynamique néolibérale nous affecte ainsi tous et toutes, elle vise à construire des sujets affranchis, anonymes, interchangeables (bref à fabriquer l'homo œconomicus que postule la théorie économique standard).

Par opposition, la figure du travailleur ou de la travailleuse indépendante renvoie à des sujets autonomes et liés, au sens d'interdépendants. On considère alors que le Sujet ne répond pas aux seules vertus de la raison. L'autonomie se comprend ainsi comme une recherche de liberté, d'émancipation. L'autonomie ainsi définie est un processus et non une fin. Soulignons qu'il y a un important enjeu d'intersubjectivité (de relation entre des sujets autonomes), car l'autonomie se crée dans le groupe.

**Voici quelques questionnements qui animent des collectifs composés de travailleurs et travailleuses autonomes, c'est-à-dire des personnes en situation d'indépendance qui cherchent à ne pas vivre et subir seules un processus d'individualisation. La recomposition des collectifs est une manière de faire vivre des solidarités dans des situations post-salariales :**

- Comment concilier autonomie dans le travail et dans son organisation, et construction collective d'une entreprise démocratique (en particulier dans le monde coopératif) ?

- Comment aborder les discontinuités de revenus et contribuer à la réflexion sur leur hybridation (revenu universel, meilleure adéquation du système national de protection sociale aux discontinuités...) ?

- Comment renforcer les collectifs coopératifs qui inventent une division du travail sans perte de sens, et portent des dispositifs d'émancipation ?

- Un point de questionnement qui nous semble essentiel est la tension entre la construction du travail « indépendant » au sens de travailleurs sans collectif, atomisés et la construction de la figure du travail « autonome », qui cherche à reconstruire du collectif au service de l'émancipation de chacun.e ? La construction collective est une source d'autonomie et non plus d'hétéronomie. Ces points, un peu complexes, permettent de construire de la réflexivité avec les personnes qui sont dans ces situations, ou qui les « accompagnent ».

## Références bibliographiques

- Bodet, C., Grenier, N. (2013), « [Frontières entre travail indépendant et travail salarié. Les coopératives d'activité et d'emploi](#) », in Braconnier, P., Caire, G., *L'économie sociale et solidaire et le travail*, L'Harmattan.
- Bureau, A., Corsani, M.-C. (2014), « [Du désir d'autonomie à l'indépendance. Une perspective sociohistorique](#) », *Nouvelle Revue du Travail*, n°5.
- Commission Européenne (2010), *Bilan de l'Observatoire européen de l'emploi. Le travail indépendant en Europe*.
- European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions (2013), *Self employed or not self-employed. Working conditions of « economically dependent workers »*.
- OIT (2015), *Emploi et Questions Sociales dans le Monde. Des modalités d'emploi en pleine mutation*.
- Supiot, A. (2000), « Les nouveaux visages de la subordination », *Droit Social*, n° 2, p. 131-145.
- Voir aussi les travaux de I-WIRE Independent Workers and Industrial Relations in Europe. On recommande notamment leurs [nombreux et intéressants surveys par pays](#)